Développement d'un indice de présomption de précarité alimentaire à l'échelle des IRIS sur la base de données en libre accès

VIDÉO DE PRÉSENTATION

tinyurl.com/59x8a2n3

CÉDRIC **BERNARD**

MOTS-CLÉS : PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE, INDICATEURS, SOLIDARITÉS, SYSTÈME D'INFORMATION

La précarité alimentaire est redevenue un enjeu visible lors de la crise sanitaire de 2020. Cette situation a donné du poids aux discours sur le droit à l'alimentation, sur la dignité des personnes précaires et sur une paupérisation d'une partie grandissante de la population française. Caractériser les précarités alimentaires, au-delà des volumes de denrées distribués et du nombre de personnes inscrites sur les registres des associations caritatives, devient un besoin pour mieux répondre aux déterminants de la ou des précarité(s) alimentaire(s). Nous proposons dans cette synthèse la construction d'un indice pour cartographier les risques de précarités alimentaires en zone urbaine et ainsi donner des clés pour l'action aux décideurs politiques et acteurs associatifs.

CONTEXTE DE LA DÉMARCHE

Cette synthèse s'inscrit en réponse à une demande de Montpellier Méditerranée Métropole qui cherche à mieux connaître son paysage alimentaire et les causes des situations de précarité alimentaire sur son territoire. Le travail à l'échelle métropolitaine fait suite à un travail similaire mené à l'échelle du département de l'Hérault dans le cadre d'un projet au cours duquel a été mis en place un observatoire des solidarités alimentaires : VOBSALIM 34. Cette première étape, qui reposait sur des données en libre accès, a mis en évidence des disparités fortes entre les territoires ruraux. L'indice départemental alors défini doit maintenant être adapté pour rendre compte des situations propres aux territoires des grandes villes du département : Agde, Béziers, Sète et Montpellier. Nous avons donc cherché à décliner cet indice à l'échelle infracommunale avec pour objectif de proposer des indicateurs adaptés aux spécificités urbaines. Pour anticiper un possible essaimage (réutilisation de la démarche et de l'outil par d'autres collectivités), nous avons fait le choix de nous appuyer exclusivement sur des données en libre accès.

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

Notre démarche s'est construite en trois temps. Dans un premier temps, nous avons appréhendé les enjeux spécifiques à la précarité alimentaire en France via un travail bibliographique. Celui-ci a été complété par des entretiens ciblés avec huit personnes ressources : des chercheurs de l'Institut national de recherche en agriculture, alimentation et environnement (INRAE) et du Centre international de recherche agronomique pour le développement (Cirad), des salariés des collectivités territoriales, de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), de l'agence régionale de santé (ARS) et de la caisse d'allocations familiales (Caf). Dans un second temps, nous nous sommes inspirés des dynamiques existantes en France et au niveau international, notamment dans les pays qui souffrent particulièrement d'insécurité alimentaire que nous connaissions le mieux. Les dynamiques en

Afrique de l'Ouest permettent de prendre du recul sur la situation hexagonale et d'illustrer ce qu'il serait souhaitable et possible de faire. Enfin, nous avons identifié et exploré les bases de données disponibles aux échelles infracommunales pour identifier et proposer des indicateurs regroupés en dimensions essentielles pour caractériser la précarité alimentaire. La proposition formulée ici fait suite à des discussions de groupes avec des chercheurs et des personnes ressources ayant travaillé sur ce type d'indice à l'échelle départementale.

POUR « LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE », LE POLITIQUE A BESOIN DE BIEN LA « CARACTÉRISER »

La précarité alimentaire n'est définie qu'indirectement à travers la notion de « lutte contre la précarité alimentaire » (Conseil national de l'alimentation, 2022). Des auteurs (Paturel, 2019) ou institutions (Laboratoire de l'économie sociale et solidaire, 2020) ont proposé des angles pour la définir. Ces derniers font référence à la notion d'accessibilité (économique et physique) et lient la précarité alimentaire aux notions de pauvreté monétaire et de déclassement ou d'isolement social. Les formes de la précarité alimentaire sont liées à cette notion d'accessibilité mais elles couvrent également les champs de la qualité des aliments, des conditions d'utilisation et des conséquences sociales ou de santé qui peuvent être variables. La seule variable « bénéficiaires de l'aide alimentaire » ne saurait donc rendre qu'une vision très partielle de la situation réelle.

En l'absence de données d'enquête populationnelle permettant de repérer les situations de précarité alimentaire, seule une approche via les déterminants de la précarité alimentaire peut permettre de dépasser une approche se limitant à mesurer cette dernière en dénombrant le nombre de personnes recourant à l'aide alimentaire. Ces déterminants sont de différents ordres : économiques (niveau de revenu et coût de l'alimentation) ; sociaux (isolement, éducation, représentation, cultures et pratiques) ; environnementaux (paysage alimentaire) ; de santé (proximité des services de santé, accès à l'information, maladie cardiovasculaire, diabète, conséquence sanitaire des comportements à risque – alcool) ; et liés à la mobilité (capacités de déplacement, temps de déplacement pour accès à l'offre, distance par rapport à une offre « de qualité » et diversifiée).

Actuellement, en France, la précarité alimentaire est approchée par les données issues de l'aide alimentaire. La collecte de données est principalement « *réalisée par les grandes associations comme les Restos du cœur ou le Secours populaire et est loin d'être exhaustive* » (Hoyau, 2023). La compilation des données est difficile car les acteurs ne communiquent pas sur leurs activités de la même façon. De plus, « *toutes les personnes en situation de précarité alimentaire ne demandent pas à bénéficier de l'aide alimentaire, n'y sont pas éligibles ou n'ont pas nécessairement un accès facile et confiant à l'aide alimentaire* » (CNA, 2022). Ces données ne rendent pas non plus compte du non-recours[1] ou des différentes formes de précarité et tendent à faire apparaître le don ou la vente à prix réduit d'aliments comme la seule réponse possible. Enfin, cette approche par l'aide alimentaire ne rend pas compte de la diversité des situations de précarité (diversité qui pourrait appeler une diversité de réponses plutôt que la seule aide alimentaire).

Les entrées par les taux de pauvreté sont également utilisées mais de manière moins systématique. Elles ne donnent qu'une approximation insatisfaisante de la précarité alimentaire car toutes les personnes pauvres ne sont pas nécessairement en situation de précarité alimentaire. De la même manière, toutes les personnes en situation de précarité alimentaire ne sont pas nécessairement pauvres (par exemple les personnes âgées isolées).

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) conduit également des enquêtes à l'échelle nationale. Ces enquêtes, réalisées tous les sept ans, donnent une idée un peu plus précise de certains indicateurs en lien avec l'alimentation des Français, et sont quasiment les seules enquêtes en population générale cherchant à mesurer directement les difficultés d'accès à l'alimentation (Anses, 2017). Leur intérêt pour l'analyse de la précarité alimentaire est limité par leur faible fréquence de réalisation et le fait que les

1. Personnes pouvant bénéficier de l'aide alimentaire de par leur situation socioéconomique mais ne faisant pas appel aux systèmes de distribution.

difficultés d'accès y sont essentiellement ramenées aux difficultés monétaires. L'enquête omet l'influence des critères physiques ou des limites en équipement ainsi que les publics ayant des besoins particuliers. L'Insee a également mené un travail auprès des personnes dites « recourantes » à l'aide alimentaire à la suite de la crise sanitaire dans le but de mieux comprendre quel public s'appuyait sur ces dispositifs pour faire face aux difficultés d'accès à l'alimentation (Accardo, 2022). Ce travail précise les situations de logement, d'emploi, etc. des « recourants » et donc indirectement, une nouvelle fois, relie précarité alimentaire et bénéficiaires de l'aide alimentaire.

La définition d'un indice par unité administrative apparaît comme une réponse possible au besoin d'approcher la précarité alimentaire par ses facteurs déterminants. Basé sur des données en libre accès et dont la fréquence de collecte est suffisamment élevée, il permettrait de mener, sans coût d'enquête spécifique, une analyse territoriale des présomptions de précarité alimentaire et de compléter utilement les données existantes. Il contribuerait à éclairer certaines questions concrètes : « Faut-il ouvrir un relais médical, subventionner une cuisine de quartier, densifier l'offre en fruits et légumes ? ». L'hypothèse qui justifie l'ensemble de la démarche est la suivante : la caractérisation des situations de précarité alimentaire est une étape indispensable pour apporter une réponse adaptée allant au-delà de l'aide alimentaire et de la réduction des enjeux à des difficultés d'accès économique à l'alimentation.

LES INDICES EXISTANTS ET LES SYSTÈMES D'INFORMATION QUI LES SOUS-TENDENT

Dans les pays historiquement considérés comme fragiles vis-à-vis des questions de faim et de précarité alimentaire, l'utilisation d'outils d'analyse pour identifier les risques d'insécurité alimentaire s'est institutionalisée durant les dernières décennies. D'importants efforts d'enquête ont été faits pour analyser, anticiper et cartographier les risques et les vulnérabilités à l'insécurité alimentaire.

À titre d'exemple, dans les pays sahéliens et en Afrique de l'Ouest, les analyses du « cadre harmonisé » sont des méta-analyses de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle basées sur quatre dimensions : consommation alimentaire, moyens d'existence, nutrition et mortalité. Ces analyses permettent de cartographier l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë (Figure 1). Les systèmes d'information qui les sous-tendent garantissent une mise à jour régulière d'indicateurs qui informent sur ces dimensions et permettent d'aller jusqu'à estimer la population en risque d'insécurité alimentaire par unité administrative. Les indicateurs utilisés, qui intègrent des échelles de faim des ménages, la diversité des régimes alimentaires et la mesure de l'insécurité alimentaire vécue, sont venus compléter des enquêtes qui visaient initialement à approcher les risques d'insécurité alimentaire via les niveaux de production agricole. Cette approche initiale, basée sur une hypothèse de lien direct entre disponibilité alimentaire et précarité ou insécurité alimentaire, a en effet depuis été maintes fois déconstruite (Sen, 2019).

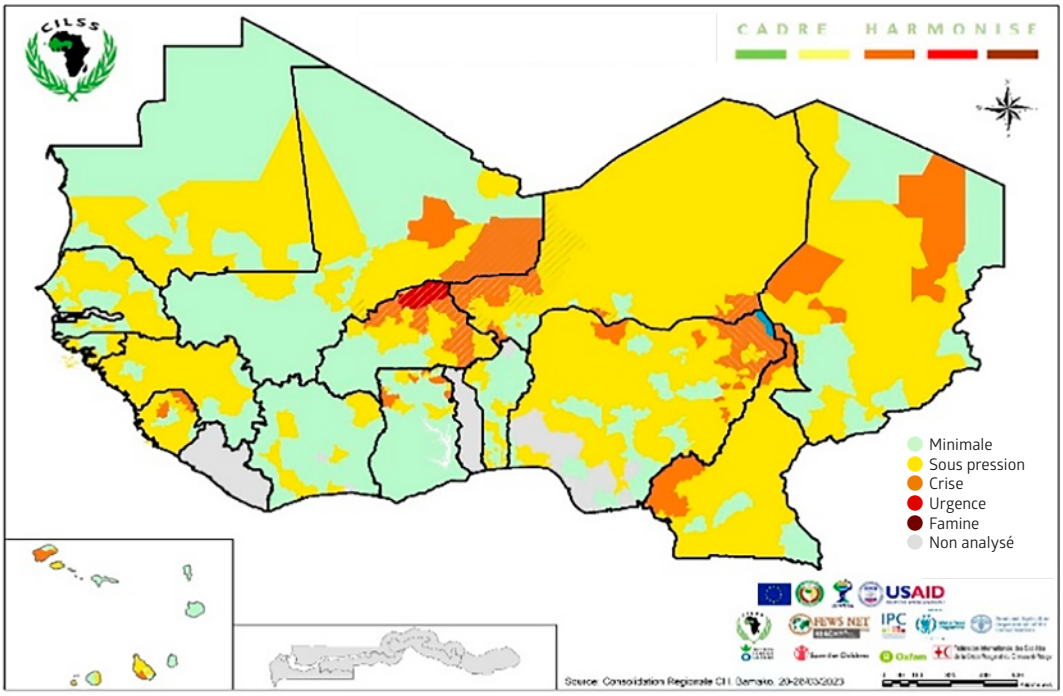
Aujourd'hui, dans ces pays, les acteurs politiques et les acteurs de la réponse à l'insécurité alimentaire connaissent le nombre de personnes, leur localisation, le degré de précarité alimentaire et les causes de cette dernière. Ils disposent donc d'une base commune pour prioriser les actions et anticiper les modalités de réponse à apporter en fonction d'analyses basées sur des indicateurs spécifiques. Par contraste, les pays riches, malgré une précarisation alimentaire croissante, ne disposent quasiment d'aucune donnée régulière pour rendre compte de la situation et pilotent leur solidarité quasiment à l'aveugle.

En France, des initiatives récentes tentent de caractériser la situation à l'échelle de territoires pilotes. Deux initiatives ont vu le jour sur la période 2021-2022 : l'une dans le cadre d'un observatoire des solidarités alimentaires mise en place dans l'Hérault (VOBSALIM 34), et l'autre dans le cadre d'une démarche portée par le CRÉDOC[2] à l'échelle de la région Île-de-France.

Les deux indices sont construits sur la base d'indicateurs regroupés selon des axes ou dimensions résumés sur la figure 2.

2. Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie : organisme d'études et de recherche au service des acteurs de la vie économique et sociale.

FIGURE 1. INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST ET AFRIQUE CENTRALE. ANALYSE DU CADRE HARMONISÉ (MARS 2023)



(Source : https://www.ipcinfo.org/cadre-harmonise)

FIGURE 2. AXES ET DIMENSIONS RETENUS POUR CARACTÉRISER LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE DANS LES TERRITOIRES, APPROCHES DU CRÉDOC ET DU PROJET VOBSALIM 34

Liste des axes définis par le CRÉDOC
Déficit d'offre alimentaire
Déficit d'offre d'aide alimentaire
Public potentiellement à risque de précarité alimentaire
Lien alimentation-santé
Grande précarité
Liste des dimensions définies dans le cadre de VOBSALIM 34
Mobilitaire
Monétaire
Socioéconomique
De santé

(Source : auteur)

La construction des indices par ces deux initiatives se réfère à un socle commun que sont les principaux déterminants de la précarité alimentaire (revenu monétaire, lien alimentation santé, niveau d'étude, etc.), mais diffère sur trois points principaux :

→ la volonté des porteurs de VOBSALIM 34, dans le cadre de la mise en place d'un observatoire permanent, de ne s'appuyer que sur des données en libre accès afin de pouvoir actualiser les situations sans avoir à recourir à une étude ou une enquête spécifique. L'idée développée dans le cadre de ce projet est d'aller vers un essaimage de l'indice auprès d'autres collectivités territoriales. Le CRÉDOC a, lui, complété les données en libre accès avec des données d'enquêtes spécifiques collectées auprès de certains acteurs, contenant des indicateurs sur la grande précarité notamment (Bléhaut et Jauneau, 2022) ;

→ la prise en compte des dispositifs d'aide alimentaire dans le cadre de l'indice proposé par

le CRÉDOC alors que dans le cas de VOBSALIM, les structures d'aide et de réponse ne constituent pas un indicateur de construction de l'indice. Elles sont mises en relation *a posteriori* en les faisant apparaître sur les cartes en face de l'indice, en particulier pour identifier d'éventuelles « zones blanches[3] » ;

→ les caractéristiques des territoires concernés et la barrière du secret statistique[4]. Dans le cas des communes de l'Hérault (VOBSALIM), la construction d'un indice sur la base de données en libre accès a imposé des choix d'indicateurs « de substitution » pour caractériser les territoires ruraux du fait de leur faible densité de population.

Les deux indices se heurtent à des contraintes et questionnements communs. Ainsi, la disponibilité des données de santé est un enjeu en raison de la difficulté d'accéder aux données sur les facteurs de risque (obésité ou surpoids) ou les maladies chroniques (diabète de type 2 et maladie cardio-vasculaires) à des échelles territoriales fines. Le poids des différentes dimensions et/ou indicateurs peut être difficile à évaluer ou déterminer et il n'existe pas, jusque-là, de référentiel commun permettant d'attribuer une importance relative aux différents indicateurs. « *Le taux de pauvreté et le niveau de formation demeurent des indicateurs fortement corrélés à des situations de précarité alimentaire* » (Méjean, 2023) à l'échelle individuelle, mais l'impact du paysage alimentaire ou de l'offre de soin demeure plus délicate à approcher. Enfin, la question de la prise en compte de l'offre d'aide alimentaire demeure problématique : cette dernière est-elle un indicateur d'une forte précarité dans l'entité concernée ou, à l'inverse, un facteur de diminution de la précarité ?

ÉCHELLE TERRITORIALE D'INTÉRÊT

Les facteurs déterminants de la précarité varient en fonction des caractéristiques de la zone administrative considérée. Ainsi, certains déterminants de mobilité (accès à un véhicule motorisé par exemple) peuvent être considérés comme importants en zone rurale alors que l'on peut faire l'hypothèse qu'ils le seront beaucoup moins en zone urbaine, du moins en termes de distance physique. En travaillant à l'échelle départementale dans le cadre du projet VOBSALIM 34, les équipes ont identifié le besoin de « *compléter [l'indice communal] par un second indice afin que l'analyse soit plus pertinente pour les espaces urbains et rende mieux compte des disparités infracommunales* » (Labarre *et al.*, 2022).

Pour ce faire, quelle échelle choisir ? Nous avons choisi de considérer l'échelle la plus fine à laquelle les données statistiques pouvaient être disponibles. L'Insee met à disposition des données à l'échelle de l'IRIS[5] et du carreau[6], mais la disponibilité à l'échelle des carreaux est plus faible. De plus, l'Insee opère un travail d'« irisation » de données issues d'autres institutions (Caf par exemple) et cela permet donc d'avoir un éventail intéressant d'indicateurs à cette échelle. Travailler à l'échelle du carreau nous aurait ramenés à une disponibilité d'indicateurs limitée à la dimension monétaire et donc à assimiler la précarité alimentaire à des situations de pauvreté. Le choix a donc été fait de travailler à l'échelle de l'IRIS.

DIMENSIONS DE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE ET INDICATEURS ASSOCIÉS

Les travaux menés par les équipes du CRÉDOC et de VOBSALIM, ainsi que la réflexion collective menée au sein du Cocolupa[7], ont constitué nos références principales pour l'identification des indicateurs d'un indice à l'échelle infracommunale. La revue des bases de données Insee et Caf et des entretiens ouverts avec des chercheurs et membres des collectifs travaillant sur les questions de précarité alimentaire ont complété le travail réalisé pour la formulation de notre proposition et la mise en forme des données

3. Zones non couvertes par les dispositifs d'aide alimentaire.

4. Le secret statistique exclut par principe de diffuser des données qui permettraient l'identification des personnes concernées, personnes physiques comme personnes morales.

5. Les « îlots regroupés pour l'information statistique » constituent la brique de base en matière de diffusion des données infracommunales. Ils doivent respecter des critères géographiques et démographiques et avoir des contours identifiables sans ambigüité et stables dans le temps.

6. Plus petite échelle de diffusion de l'information par l'Insee, qui correspond à un carré de 200 m de côté.

7. Comité national de coordination de lutte contre la précarité alimentaire.

disponibles. Comme mentionné précédemment, le choix de l'IRIS, échelle propre à l'Insee, rend la recherche des bases de données plus aisée car c'est l'Insee lui-même qui va produire la donnée à cette échelle sur la base de données produites par les autres organismes.

Nous avons fait le choix de retenir quatre dimensions composées de plusieurs indicateurs. Ce choix s'appuie sur des corrélations ou des hypothèses fortes.

1) Une dimension monétaire composée de trois indicateurs : le taux de pauvreté au seuil de 60 %[8] ; le pourcentage de personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active socle parmi les personnes couvertes par la Caf[9] ; le revenu médian par unité de consommation[10]. En effet, « *le coût des denrées alimentaires constitue pour les ménages les moins aisés un obstacle pour accéder à une alimentation suffisante, diversifiée et de qualité* » (Labarre *et al.*, 2022).

2) Une dimension socioéconomique composée de cinq indicateurs : la part des plus de 15 ans non scolarisés avec le niveau brevet au maximum[11] ; la part des 15-17 ans non scolarisés[10] ; la part des ménages d'une seule personne[12] ; la part des familles monoparentales[11] ; le taux de chômage des 15-64 ans[13]. En effet, d'une part, un haut niveau d'éducation est corrélé positivement à de meilleures pratiques alimentaires ; d'autre part, les situations d'isolement liées aux parcours de vie ou parcours professionnels ont un impact sur les pratiques alimentaires (préparation des repas, dimension de plaisir dans l'alimentation, etc.).

3) Une dimension de santé composée de trois indicateurs : la densité de l'offre de service de santé[14] ; la part des plus de 75 ans[15] ; la part des moins de 15 ans dans la population[14]. En l'absence de données en libre accès nous avons choisi de construire un indicateur d'offre de soins et de le compléter via la part des populations considérées comme plus vulnérables en raison de leurs besoins alimentaires spécifiques.

4) Une dimension liée à l'offre alimentaire composée de trois indicateurs ramenés à la densité de population[14] ; le nombre de supermarchés et hypermarchés[13] ; le nombre d'épiceries et supérettes[13] ; le nombre de commerces alimentaires spécialisés[13] (boulangerie, poissonnerie, etc.). L'hypothèse sur laquelle repose cette dimension est que la présence ou non de commerces alimentaires impacte l'accès à certains types de produits. Il existe un lien entre l'exposition du domicile à un paysage alimentaire et le comportement alimentaire.

Les discussions menées à la suite de la publication des travaux réalisés dans le cadre du projet VOBSALIM 34 ont mis en évidence le besoin de pondérer les indicateurs au sein des différentes dimensions, ainsi que les dimensions entre elles. L'état des connaissances actuelles ne nous permet pas d'attribuer des poids à chaque indicateur ou à chaque dimension, et il s'agira d'un processus itératif à ajuster à la lumière des connaissances. Les décisions de pondération sont encore en cours de discussion. À ce stade, deux orientations majeures sont retenues :

- → il est essentiel de produire des cartographies spécifiques pour chacune des dimensions afin de mettre en lumière les diversités de situations. La représentation du seul indice agrégé gommerait les informations spécifiques aux dimensions utiles à l'établissement d'un diagnostic ;
- → au sein de l'indice agrégé les dimensions monétaires et socioéconomiques auront un poids important car directement corrélées à une alimentation saine et diversifiée.

8. Proportion d'individus appartenant à des ménages dont le niveau de vie (après transferts, impôts et prestations sociales) est inférieur au seuil de 60 % de la médiane du revenu disponible de l'ensemble de la population. Revenus, pauvreté et niveau de vie en 2019 (Iris) - https://www.insee.fr/fr/statistiques/6049648

9. Bénéficiaires des prestations légales versées par les Caf au 31/12/2021 - https://www.insee.fr/fr/statistiques/6679585

10. Revenus, pauvreté et niveau de vie en 2019 (Iris) — https://www.insee.fr/fr/statistiques/6049648

11. Diplômes - Formation en 2019 - https://www.insee.fr/fr/statistiques/6543298

12. Couples - Familles - Ménages en 2019 - https://www.insee.fr/fr/statistiques/6543224

13. Activité des résidents en 2019 - https://www.insee.fr/fr/statistiques/6543289

14. Dénombrement des équipements en 2021 (commerce, services, santé...) - https://www.insee.fr/fr/statistiques/3568638?sommaire=3568656

15. Population en 2019 - https://www.insee.fr/fr/statistiques/6543200

RÉSULTATS

L'outil cartographique n'est pas disponible à ce stade, mais l'analyse des bases de données construites pour Montpellier Méditerranée Métropole met déjà en évidence d'importants contrastes au sein des territoires urbains. Les fortes présomptions de précarité alimentaire sont situées dans les IRIS qui cumulent des dimensions socioéconomiques et monétaires fortement dégradées. On retrouve ces situations dans certains IRIS de la ville de Montpellier : la Guirlande, Chaptal, Tournezy, les mails Sud et Nord par exemple. La dimension sociale fait apparaître des éléments notables concernant les situations d'isolement, et notamment des parts élevées de ménages d'une seule personne : 75 % des 159 IRIS et communes du territoire de la métropole ont des parts supérieures à 30 %. Les situations concernant les dimensions de santé et d'offre alimentaire sont plus nuancées[16] mais, de la même manière, on retrouve des densités très faibles, et parfois absence, d'offre d'alimentaire et de santé dans les IRIS du mail Nord, de Celleneuve ou des Garrigues. À l'inverse, les présomptions de précarité sont faibles au sein des communes périphériques telles que Castelnau-le-Lez, même si les taux de pauvreté peuvent être proches de 15 % dans certains IRIS.

CONCLUSION

Les premiers résultats permettent déjà d'identifier des IRIS prioritaires pour agir contre la précarité alimentaire. L'outil cartographique en cours de réalisation permettra de visualiser les résultats et de les rendre plus accessibles. Il constituera également un support de discussion entre les acteurs, que l'on espère fertile pour la prise de décision collective. L'offre d'aide alimentaire sera superposée aux cartes de manière à identifier rapidement son maillage et à prendre en compte cette forme de réponse existante.

Malgré l'absence de données spécifiques sur la précarité alimentaire (échelles de faim réelles ou perçues, score de diversité alimentaire, etc.), les proxys utilisés permettent d'approcher des risques de précarité à l'échelle des territoires. La disponibilité des données aux différentes échelles demeure lacunaire et l'outil contribue également à identifier les manques, étape essentielle pour essayer de les combler.

L'essaimage de l'outil est rendu possible via l'utilisation de données en libre accès et un travail est également en cours avec le Bureau d'analyse sociétale pour une information citoyenne (BASIC) pour rendre disponibles ces travaux en ligne, en libre accès. Pour répondre aux enjeux liés à la pondération, la proposition serait de permettre aux utilisateurs de la future plateforme de faire varier et de choisir le poids des différentes dimensions dans le calcul de l'indice pour une plus grande transparence. L'indice pourra compléter les outils déjà disponibles en ligne ou en construction pour caractériser les situations alimentaires des territoires.

Si l'outil permet d'avancer vers une meilleure compréhension des enjeux autour de la précarité alimentaire, l'inclusion d'indicateurs liés à l'alimentation et à la faim dans les enquêtes des agences statistiques et autorités publiques demeure fortement souhaitable. Un plaidoyer doit être mené auprès de ces acteurs pour outiller les décideurs et répondre aux difficultés rencontrées de manière croissante par la population.

16. L'offre à l'échelle des différentes zones est une image statique alors que les personnes peuvent se déplacer d'une zone à une autre. De plus, habiter dans un IRIS ne signifie pas automatiquement que l'on se trouve à proximité des offres de soins et alimentaires de ce même IRIS.

BIBLIOGRAPHIE

ACCARDO A., BRUN A., LELLOUCH T. 2022. *La crise sanitaire a accentué la précarité des bénéficiaires de l'aide alimentaire*. Disponible sur : https://www.insee.fr/fr/statistiques/6466177#onglet-1

ANSES. 2017. *Étude individuelle nationale des consommations alimentaires 3 (INCA 3)*. Avis de l'Anses. Rapport d'expertise collective. Anses, 566 p.

CONSEIL NATIONAL DE L'ALIMENTATION. 2022. *Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire*. Avis n° 91. CNA, 114 p.

BLÉHAUT M., JAUNEAU P. 2022. *Diagnostic quantitatif de la précarité alimentaire en Île-de France, Notice méthodologique*. Agence nouvelle des solidarités actives et CRÉDOC, 25 p.

LABARRE J., NÉEL C., PERRIN C., BRICAS N. 2022. *Une approche territoriale des facteurs de précarité alimentaire utilisant des données en libre accès*. Chaire Unesco Alimentation du monde, So What? N° 24, 4 p.

LABORATOIRE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE. 2020. *Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tou·te·s à une alimentation de qualité*. Laboratoire de l'ESS, 76 p.

PATUREL D. 2019. *Insécurité alimentaire et précarité alimentaire. États généraux de l'Alimentation, Atelier 12, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA). Séminaire 2019 / Précarité et démocratie alimentaire*. Disponible sur : https://vimeo.com/372580044

SEN A. 2019. The Political Economy of Hunger: On Reasoning and Participation. *Common Knowledge*, 25 (1-3), p. 348-356.

Entretiens

HOYAU S., chargé de mission « Lutte contre la précarité alimentaire », direction générale de la cohésion sociale, communication lors d'un atelier de travail en ligne le 23/03/2023.

MÉJEAN C., directrice de recherche, INRAE, entretien le 02/02/2023 à Montpellier.

Cette étude s'est également basée sur les entretiens suivants, dont le contenu est venu enrichir l'analyse :

BRICAS N., chercheur, Cirad UMR MoISA et titulaire de la Chaire Unesco Alimentations du monde, entretiens réalisés entre novembre 2022 et avril 2023 à Montpellier.

LEDÉSERT B., médecin de santé publique, Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité, Observatoire régional de la santé Occitanie, entretien téléphonique le 11/01/2023.

SOURD C., responsable de la division démographie et politiques sociales, service études et diffusion, Direction régionale d'Occitanie, Insee, entretien téléphonique le 14/02/2023.